



SILENCE

Avec ou sans papier
l'étranger est un être humain.

Notre silence le crie.

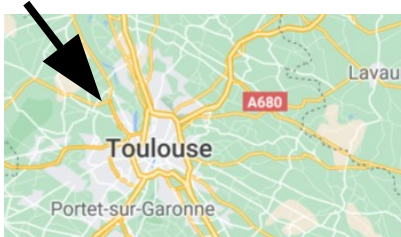
LAVAUUR
1^{ER} SAMEDI DU MOIS
10h - 11h

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester **contre l'enfermement systématique des personnes sans papiers dans les Centres de Retention Administrative** (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse)

Nous appelons tous celles et ceux qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse, pour:

- * Dénoncer ces conditions de rétention carcérale.
- * Dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.
- * Demander que l'État français respecte le droit d'asile tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.
- * Rappeler que **la dignité de chaque personne ne se discute pas, elle se respecte.**

Cornebarrieu



Cercle de silence de Lavour

Contacts : cds.lavour@gmail.com
André Dumoulin (09 73 55 49 73)

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

janvier2022

LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS SUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES : UN PETIT GUIDE

La CIMADE édite un petit livret afin de Lutter contre les préjugés sur les personnes étrangères

Une trentaine de pages pour déconstruire des fausses idées

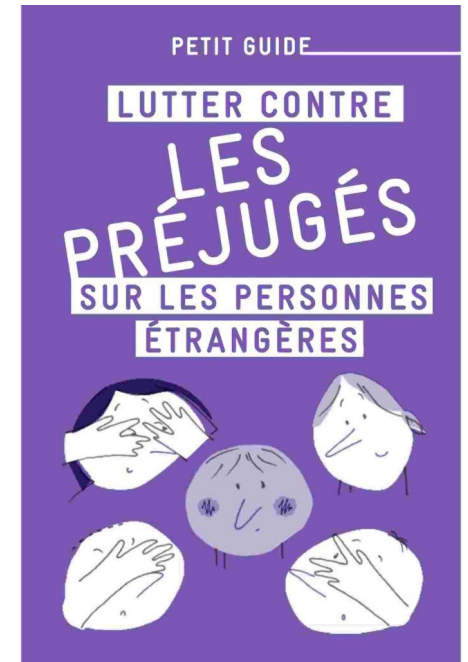
exemple :

ÊTRE EN SITUATION IRRÉGULIÈRE N'EST PAS UN DÉLIT.

C'est la Cour de justice de l'Union européenne qui l'a décidé en 2011. Dans les centres et locaux de rétention administrative, on enferme des personnes (certaines jusqu'à 3 mois), non parce qu'elles ont commis un crime ou un délit, mais pour les expulser parce qu'elles sont «sans-papiers».

Dans les faits, la majorité d'entre elles ne sont pas expulsables, parce que protégées par la loi contre une expulsion ou que les frontières sont fermées (comme pendant la crise sanitaire). Et l'administration le sait très bien.

En France, en 2021, 42 353 personnes ont subi cet enfermement dont 3 211 enfants. Pourtant, la Cour européenne des droits de l'Homme a déjà condamné la France 9 fois pour ce traitement envers les enfants jugé «inhumain et dégradant».



Le petit guide peut être téléchargé gratuitement sur le site de la CIMADE <https://www.lacimade.org>